

**ORGANISATEURS**

Cellule Physique Médicale

Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois

---

**LANGUE**

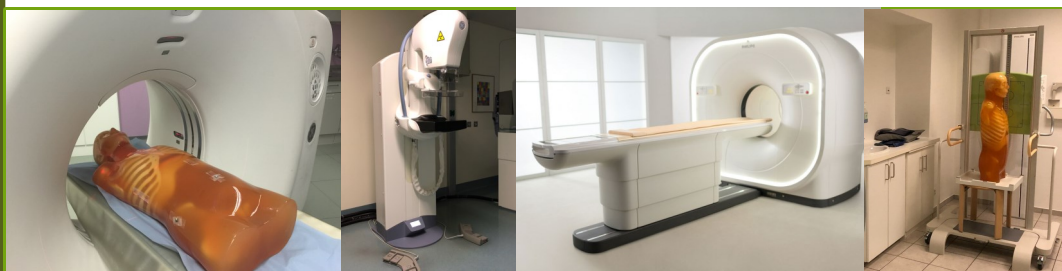
Français

---

**PUBLIC CIBLE**

Médecins-Radiologues travaillant  
dans le diagnostic

# FORMATION CONTINUE BASES EN RADIOPROTECTION POUR LES MÉDECINS-RADIOLOGUES



Date: Jeudi **5 octobre 2023**

Heure : De 08.00 à 17.00

Lieu: FHL

Date: Samedi **2 décembre 2023**

Heure : De 08.00 à 17.00

Lieu: FHL

Inscription par mail à l'adresse suivante : **formation.cpm@fhflux.lu** au moins  
2 semaines avant la date de formation.

Merci d'indiquer le Nom, Prénom, E-Mail et Etablissement.



# PROGRAMME

## MATIN :

07.50-08.00	Accueil
08.00-09.00	Présentation des objectifs et missions en radioprotection, législation (DRP MS <sup>1</sup> )
09.00-11.00	Bases physiques de l'imagerie médicale avec rayonnements ionisants et statiques de dose (EPM FHL <sup>2</sup> )
11.00-11.10	Pause
11.10-12.30	Bases de radiobiologie, radiopathologie (Médecin externe <sup>3</sup> )
12.30-13.00	Pause midi

## APRES-MIDI :

13.00-14.00	Radiopathologie et Radioprotection du personnel (Médecin externe <sup>3</sup> )
14.00-15.00	Justification et Optimisation en radiologie conventionnelle et au scanner (Médecin externe <sup>3</sup> )
15.00-15.15	Pause et visite du Laboratoire du Service de Dosimétrie
15.15-16.30	Suite du Cours Justification et Optimisation (Médecin externe <sup>3</sup> )
16.30-17.00	Contrôle des connaissances, Table ronde, clôture de la session

## Remarques:

1) Les aspects purement médicaux comme la lecture/interprétation de l'image radiologique ne font pas partie du cours. Le formateur montrera quelques exemples pratiques à titre d'illustration, ceci ne remplacera pas une formation en radiodiagnostic. Chaque praticien prend soin de bien documenter sa formation en radiodiagnostic dans sa spécialité.

2) La formation spécifique à l'utilisation d'un appareil donné (p.ex. par le constructeur) est à documenter par le praticien ou par l'hôpital. Une telle formation devrait comprendre les aspects pratiques de la réalisation de l'examen radiologique, l'influence des paramètres techniques sur la dose au patient ainsi que l'utilisation des techniques d'optimisation (réduction) de la dose au patient.

3) Selon l'article 22 de la *Loi de radioprotection du 28 mai 2019* ainsi que les articles 9-10 du *RGD du 1<sup>er</sup> août 2019* relatif à la radioprotection, la présente formation continue remplit les conditions exigées par ces articles. La formation continue est reconnue par la division de radioprotection du ministère de la Santé.

## Condition d'inscription:

Frais d'inscription : **300 €.**

**Dès réception de votre inscription, une facture vous sera envoyée et doit être payée pour confirmer l'inscription.**

*En cas de désistement à moins de deux semaines avant la date prévue de formation, les frais d'inscription devront être intégralement payés.*

## Formateurs :

<sup>1</sup>DRP MS : Division de la Radioprotection, Ministère de la Santé

<sup>2</sup>EPM FHL : Experts en Physique Médicale, FHL

<sup>3</sup>Expert Médecin externe

